

VILLE DE LA VERRIÈRE

Démarche passeport

A partir du 08 novembre 2016, les modalités de délivrance de passeport biométrique évoluent dans le département des Yvelines.

La Ville de La Verrière ne délivre plus de passeports.

Vous devrez désormais vous adresser à l'une des 34 communes de votre choix équipée des dispositifs de prise d'empreintes au sein du département des Yvelines (dont Trappes, Guyancourt..).

La demande de passeport sera effectuée par une instruction sécurisée et unifiée. Après l'instruction d'un dossier complet, un message vous sera ensuite adressé sur votre portable vous informant de la mise à disposition de votre titre auprès de la mairie de dépôt.

Vous avez également la possibilité d'effectuer depuis votre domicile une pré-demande en ligne. Celle-ci remplacera alors le dossier papier.

Liens utiles

[Pré-demande en ligne](#)

[Suivre l'avancement de mon passeport](#)

[Communes des Yvelines pouvant délivrer des passeports](#)